

Délibération N° 2016-42

Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 mai 2016
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** le Code de l'éducation, notamment l'article L712-2 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014, notamment l'article 39 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Constitution du Bureau de l'Université.

Le Conseil d'administration approuve la constitution du Bureau chargé d'assister la Présidente de l'Université Lyon 2, composé ainsi qu'il suit :

- Tout.e.s les Vice-président.e.s fonctionnel.l.e.s et statutaires
- Les Vices-président.e.s délégué.e.s
- Le Vice-président étudiant du Conseil d'administration
- Le Vice-président étudiant du Conseil académique.
- Le Directeur général des services

La présente délibération est adoptée à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 25


Dont :

Pour : 20

Abstentions : 5

Fait à Lyon, le 30 mai 2016

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.